

## **Modalités d'inscription au réveillon organisé par l'AS GUERMEUR (ASG)**

### **Modes d'inscription**

- Mode 1 : Par déplacement aux lieu et horaires indiqués sur l'affiche.
- Mode 2 : Par téléphone au numéro indiqué sur l'affiche.
- Mode 3 : Par mail à l'adresse indiquée sur l'affiche.
- Mode 4 : Par courrier à l'adresse postale indiquée sur l'affiche.

### **Choix des places**

Seul le mode 1 permet de choisir ses places.

Dans les autres modes, les places sont attribuées par l'ASG en s'attachant à regrouper les couples ou groupes à des places voisines.

### **Renseignements**

Dans tous les modes, les renseignements suivants sont à fournir.

- Nombre de personnes.
- Nom et prénom du contact.
- Adresse postale du contact.
- Numéro de téléphone du contact.
- Adresse mail du contact.

### **Paiement**

Le paiement s'effectue par chèque libellé à l'ordre de l'AS GUERMEUR.

Un seul chèque est possible par couple ou groupe.

Le paiement est remis directement ou par courrier postal à l'adresse indiquée sur l'affiche.

Les chèques ne sont encaissés qu'après la réalisation du réveillon.

### **Tickets d'entrée**

Les tickets d'entrée sont délivrés après paiement.

Il est délivré un ticket d'entrée par personne.

Ils sont remis directement, par mail ou par courrier postal.

Ils sont à présenter à l'entrée le 31 décembre.

### **Annulation**

La date de fin des inscriptions est indiquée sur l'affiche.

Toute inscription n'ayant pas donnée lieu à paiement avant cette date est annulée.

En cas d'annulation après paiement et avant cette date, la somme de 15,00 € par personne est retenue sur le remboursement du paiement effectué.

En cas d'annulation après paiement et après cette date, la somme de 55,00 € par personne est retenue sur le remboursement du paiement effectué.